

Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 09 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 09/09/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 30/08/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M Marc BOUTRUCHE M David ROBO (jusqu'au point n° 38) Mme Marie-Hélène HERRY (à partir du point n°3 jusqu'au point n°33) M Pierre GUEGAN M Fabrice LOHER (en visio conférence jusqu'au point n°31 inclus) Mme Yolande HANVIC	DELIBERATION N°25.BU-2024-09-09	Groupe n°1460
	PONTIVY Rue Edith PIAF Les Jardins du Blavet 2	Déplacement transformateur sur parcelle appartenant à Morbihan Habitat

Délibération du Conseil d'administration du 23/02/2022	Construction neuve-Programmation 2021
Délibération du Bureau du 12/02/2024	Construction de 23 LLS : autorisation d'exécution d'opération
Délibération du Bureau du 01/07/2024	Déplacement transformateur sur parcelle appartenant à Morbihan Habitat

Dans le cadre de l'opération à PONTIVY, les jardins du Blavet 2, un transformateur pour l'ensemble du projet Morbihan Habitat/ICADE devait être positionné dans l'angle de la parcelle C 385, future propriété de Morbihan Habitat, soit à 4 mètres de la terrasse d'un logement.

La délibération du bureau du 1^{er} juillet 2024 a validé le déplacement du transformateur sur la parcelle C 312, propriété de Morbihan Habitat, étant noté que cette emprise foncière sera ensuite rétrocédée à l'ASL.

Il a été indiqué à tort que les frais de déplacement du transformateur et de divisions foncières seront à la charge de Morbihan Habitat.

Il convient de modifier la répartition des frais comme suit.

Les frais de divisions foncières seront à la charge de Morbihan Habitat et les frais d'installation du transformateur seront à la charge de ICADE – société IP1R.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à valider la nouvelle répartition des frais concernant le déplacement et l'installation du transformateur sur la parcelle C n° 312, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

